



# Détri' astuces



Territoire **4R**  
réduire | réparer | réutiliser | recycler



# Réduire

## Des familles zéro déchet motivées

Deux cent dix-neuf kilos d'ordures ménagères par habitant, voici le constat pour 2023 sur le périmètre du SMÉDAR. Ce chiffre ne comptabilise pas les déchets recyclables, les déchets verts, ni ceux déposés en déchetterie.

Le SMÉDAR, l'Établissement public ayant pour compétence la valorisation de tous les déchets de 612 000 habitants de 160 communes, œuvre, au travers de sa communication, à une prise de conscience de la population sur ce trop-plein de déchets.

Depuis quatre années, dans le cadre de leurs actions de sensibilisation, les assistants de communication du Smédar accompagnent des écoles dans une démarche plus vertueuse de consommation.

Appelé RÉCRÉ (Réduction, Recyclage à l'école), ce programme a pour but de sensibiliser les élèves, les enseignants, et le personnel municipal à la thématique des déchets.



De façon ludique et pédagogique, jamais moralisatrice, sur une année scolaire, le sujet est abordé sous toutes les "coutures" et de façons très variées.

Mise en place du tri sélectif dans l'école, évocation de la surconsommation lors d'une pièce de théâtre interactive, découverte de la décomposition des biodéchets en forêt ; voici quelques axes abordés avec les enfants.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, un diagnostic est réalisé sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

**"Combien de tranches de pain prends-tu pour ton déjeuner ?  
Combien en jettes-tu au final ?"**

Voici des questions toutes simples qui peuvent faire réfléchir.

Et c'est bien de ces interrogations que l'on peut modifier ses comportements.

Mais parce que les enfants ne sont pas les seuls, ni même les principaux acteurs des modes de vie d'une famille, les parents sont également invités à accompagner leurs enfants dans cette démarche d'éco-consommation.

Depuis que le Smédar invite les parents d'élèves à des ateliers, force est de constater que les mentalités changent.

Avec une participation timide les premières années, le projet RÉCRÉ 2023-2024 débute de la meilleure des façons avec la participation de 90 familles.

En effet, au mois de décembre un premier atelier de peinture écologique, sur palettes de bois récupérées, a fait le plein sur les sept écoles sélectionnées.

Dans une ambiance conviviale mais sérieuse, chaque famille est repartie avec son objet décoratif sur le thème de Noël.

D'autres ateliers leur seront proposés au fil de l'année 2024.

Au nombre de trois, enfants et parents découvriront les produits ménagers à faire eux-mêmes, les astuces du quotidien pour réduire leurs déchets et pour finir l'atelier "comment cuisiner ses restes".

**Des séances gratuites pour s'interroger et avancer doucement mais sûrement vers une baisse de sa production de déchets !**



### Les écoles RÉCRÉ 2023/2024

**Saint-Jean-du-Cardonnay** : école primaire Jeanne d'Arc

**Catenay, Saint-Germain-des-Essourts, Boissay, Ernemont-sur-Buchy** : RPI du SIVOS des 3 vallées

**Saint-Martin-Osmonville** : école élémentaire

**Dieppe** : école primaire Louis de Broglie

**Pavilly** : école primaire Jean Maillard

**Moulineaux** : école primaire Trividic

**Rouen** : école primaire Rosa Parks

# Réparer

## "J'ai acheté le vélo de mon facteur !"

**Parce que l'économie de ressources est son leitmotiv, Nouvelle Attitude, entreprise d'insertion conventionnée par l'État et Pôle emploi, se lance dans la réparation et la remise en état de vélos.**

Actuellement au MIX (le laboratoire des mobilités innovantes) situé rue Thouret à Rouen, vous pouvez découvrir, fièrement exposé, un vélo électrique magnifique et issu d'un travail de reconditionnement.

Nouvelle Attitude, filiale de la Poste, située à Saint Etienne du Rouvray, est une entreprise d'insertion qui réexamine les modes de consommation de ses organisations pour réduire son impact sur l'environnement.

De ce fait, c'est assez naturellement que la question de la remise en état des vélos des facteurs s'est posée.

En effet, les vélos des facteurs sont remis au bout de 5 ans et pourtant ils ne sont pas dans un état de délabrement avancé, bien au contraire... ils sont voués à une nouvelle vie !

Grâce aux six collaborateurs en insertion, deux managers et un encadrant, des centaines de vélos de facteurs peuvent reprendre la route après s'être refaits une beauté.

### Quel est le processus de remise en état ?

Les vélos font l'objet d'un démontage total. Soixante dix pour cent des pièces sont reconditionnées tandis que trente pour cent d'entre elles sont neuves. Parmi les nouvelles pièces il y a bien sûr les batteries, c'est ainsi que les futurs acheteurs pourront effectuer des tours de roues sans trop d'effort. Et parce que la protection de l'environnement est primordiale, les anciennes batteries sont déposées dans une filière de recyclage, à savoir COREPILE.

Enfin, pour que ces vélos reprennent des couleurs, et qu'ils ne soient pas tous jaunes pour la vente, ils passent par les mains expertes d'un thermo laqueur.

Aujourd'hui 100 vélos attendent une remise en état à Tours. Dans l'atelier de Saint Etienne du Rouvray sont également réparés des vélos de la flotte Véligo qui sont proposés à la location longue durée, en Île de France.

L'activité de remise sur le marché des vélos des facteurs est encore méconnue du grand public. Cet article pourra, nous l'espérons, aider cette entreprise à faire connaître son activité et ses propositions.

Les managers ont pour ambition de permettre à plus de personnes en difficulté professionnelle de retrouver le goût du travail et de repartir dans la vie active en ayant bénéficié de formations spécifiques qualifiantes.

D'ailleurs, les chiffres prouvent que ce tremplin professionnel est positif puisque 75% des personnes en insertion chez Nouvelle Attitude retrouvent à l'issue de leur contrat, un nouvel emploi.

Favoriser la réinsertion sociale, produire moins de déchets, réduire la pollution et prioriser les modes de transport alternatifs.

**Voilà un programme tout à fait vertueux...**

**Vous êtes intéressé par l'achat d'un vélo de facteur ?**

**Il vous est possible de le commander sur : [www.recycloproject.com/nous-contacter](http://www.recycloproject.com/nous-contacter)**



# Réutiliser

## L'insertion au service de l'environnement

Aujourd'hui, Messieurs Jean-Louis Dufrene et José Demary nous reçoivent dans les Ateliers d'Insertion des Restaurants du Cœur de Dieppe.

**SMÉDAR :** M. Demary, pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent les missions de votre association ?

**M. José Demary :** "Notre activité a pour but de remettre des personnes en recherche d'emploi sur le marché du travail. Après un accident de la vie, certaines personnes se trouvent en grande difficulté. Elles perdent confiance en elles, et nous, nous leur tendons la main."

**SMÉDAR :** Vous accueillez donc au sein de votre association des personnes qui ont besoin d'aide. Que faites-vous afin de leur redonner confiance ?

**M. Demary :** "En fait, nous proposons deux ateliers chantiers d'insertion. L'un repose sur le travail du bois, l'autre sur une activité maraîchère. Pour ma part, je suis menuisier et c'est moi qui dirige l'atelier bois."

**SMÉDAR :** Quel est le statut des personnes qui travaillent dans votre association ?

**M. Demary :** "Les personnes que nous accueillons sont salariées. Nous leur proposons un contrat de 26 heures par semaine, ce qui nous permet d'accueillir en temps réel 20 personnes. Au total sur une année nous pouvons aider jusqu'à 30 salariés."

**SMÉDAR :** Vous accueillez tout le monde ?

**M. Demary :** "Quel que soit leur âge, leur nationalité nous accueillons volontiers tout le monde mais nous avons comme exigence que les personnes soient inscrites comme demandeurs d'emploi et qu'elles bénéficient du RSA. Il est nécessaire également qu'elles aient un projet de formation et le souhait véritable de retourner vers le marché du travail."

**SMÉDAR :** Vous savez que le Smédar est le Syndicat qui valorise les déchets des habitants de 160 communes, dont Dieppe. Au-delà de votre mission sociale indéniable, vous êtes également engagés dans l'environnement nous semble-t-il ?

**M. Demary :** "Effectivement, c'est un volet important de notre activité puisque les objets fabriqués dans notre atelier de menuiserie le sont grâce à du bois récupéré."

Nous réalisons des composteurs, des nichoirs à oiseaux et des jardinières de fleurs. Nous ne gérons pas une usine de production, nous ne recherchons pas la rentabilité. En conséquence, nous réalisons en moyenne 360 composteurs par an et un peu d'objets de décoration que nous vendons sur les marchés de Noël par exemple. C'est une action valorisante pour nos salariés tout comme les interventions qu'ils réalisent auprès des élèves du lycée Jean Ango de Dieppe. Dans le cadre d'un partenariat nous arrivons au lycée avec des nichoirs en kit que les élèves n'ont plus qu'à assembler et à coller. Dans ce cadre, nous sommes fiers de participer à l'évitement puisque nous réutilisons du bois qui serait voué à la destruction et en même temps nous participons à la protection de la nature.

Les travaux réalisés par nos salariés trouvent des débouchés, il y a, à la fois, une réelle utilité au travail effectué et une mise en condition, pour les salariés, dans le monde du travail."

**SMÉDAR :** Monsieur Dufrene quel est votre rôle au sein de l'association ?

**M. Dufrene :** "Moi, je suis bénévole au sein de l'AD76L."

**SMÉDAR :** Êtes-vous le seul bénévole ?

**M. Dufrene :** "Non, nous sommes quatre bénévoles mais nous aimerions que certaines personnes viennent nous prêter main forte car nous vieillissons. Avoir de l'aide voire de la relève nous ferait plaisir et ce serait bienvenu."

**SMÉDAR :** En conclusion, quel est le message que vous souhaitez passer aux personnes en difficulté sociale et professionnelle ?

**M. Dufrene :** "Que la situation actuelle de l'emploi est meilleure qu'il y a quelques années. Il y a des offres et donc de l'espoir pour tous ceux qui souhaitent reprendre le chemin du travail."



### Quelques chiffres...

- > Réutilisation de 15 à 16 tonnes de palettes par an.
- > 360 composteurs réalisés annuellement.
- > 30 salariés accueillis chaque année.
- > 2 tonnes de chutes de bois de hêtre réutilisées pour réaliser des nichoirs, des mangeoires et des jardinières de fleurs.

Les Ateliers d'Insertion des Restaurants du Cœur :  
16 allée Jacques Deschamps - Dieppe

# Recycler

## Retour sur le plan BOOST

Le plan Boost s'est achevé au mois de septembre 2023. Pour rappel, ce plan consistait en une importante campagne de communication et à la sensibilisation de nombreux acteurs.

### Les objectifs du plan Boost

Ce plan proposé par Citéo avait pour objectif d'améliorer les performances de recyclage de tous les emballages et des papiers sur le territoire du Smédar.

Force est de constater que malgré une information constante sur le sujet, les résultats ne sont pas encore à la hauteur du gisement existant. Un grand nombre d'emballages et de papiers sont mis dans les ordures ménagères et n'entrent donc pas dans la boucle vertueuse de la seconde vie.

Pour rappel et à l'heure où le pouvoir d'achat est affaibli, les déchets recyclables sont accueillis et traités gratuitement par le Smédar, ce qui n'est pas le cas des ordures ménagères.

### Pourquoi cette gratuité ?

Le Smédar, structure publique territoriale, a pour vocation de valoriser les déchets dans le respect de l'environnement et des deniers publics.

La gratuité pour le travail effectué, tant au centre de tri qu'au sein des services administratifs, repose sur les quantités acheminées vers les filières de recyclage.

Les emballages et les papiers sont vendus et l'éco-organisme Citéo verse également à notre Établissement Public des soutiens financiers en fonction des tonnages recyclés.

Il est important de maintenir cet équilibre fragile en améliorant et en dynamisant notre geste de tri.

### Retour sur certaines actions

Le plan Boost imposait la mise en place des consignes sur les bacs de tri et dans les locaux poubelles des collectifs. Au total ce sont 77 207 adhésifs qui ont été collés sur les bacs et 4 314 panneaux d'information posés dans les espaces de rangement des bacs.

La sensibilisation des relais d'information n'a pas été en reste puisque 285 agents de collecte ainsi que 1 042 élus et agents de mairies ont visité le centre de tri.

Les bailleurs et gardiens d'immeuble avec qui les assistants de communication ont eu des relations étroites, sont, quant à eux, près de 500 à avoir visité le centre de tri et 300 autres ont été rencontrés en pied d'immeuble.

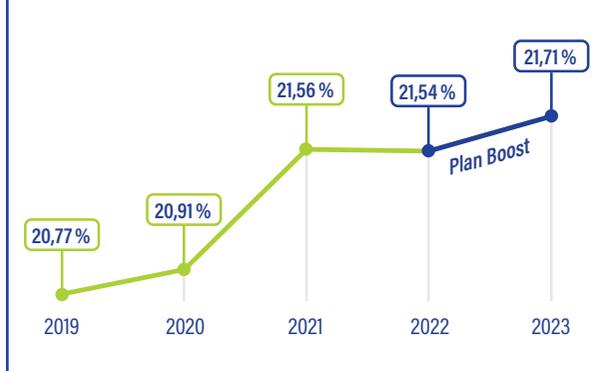
## Rappel !

- > Les seringues ou les aiguilles de matériel de test et mesures pour suivis diabétiques ne doivent pas être mis dans les déchets recyclables.
- > Malheureusement, en moyenne chaque année, 2 ou 3 agents de tri sont victimes de piqûres en raison de la présence de ce type de déchets.
- > Ce n'est pas parce que les boîtes sont de couleur jaune qu'il faut les mettre au tri !



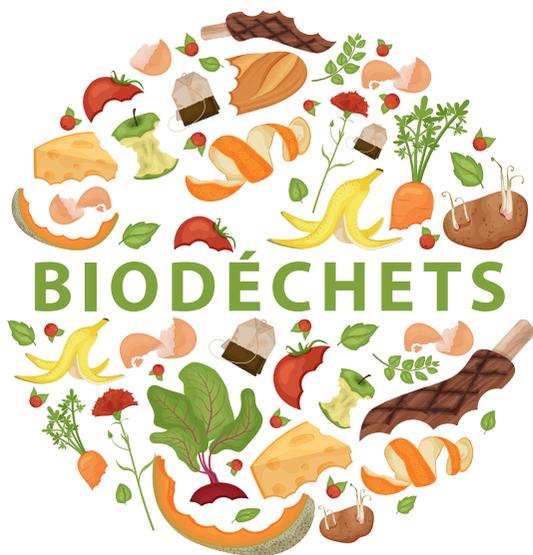
Merci de bien vouloir vous rapprocher de votre pharmacien afin d'obtenir une boîte spécifique de collecte de ces déchets et de vous renseigner sur une filière adaptée.

Évolution des performances de tri  
2019 - 2023 en %



## Nouveauté 2024, le tri à la source des biodéchets !

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 impose de proposer le tri à la source des biodéchets à compter de janvier 2024.



### Un biodéchet, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets comprennent principalement les déchets alimentaires et les déchets de jardinage. Ce sont des déchets organiques biodégradables. Ils peuvent donc se décomposer pour donner du compost, une matière riche en nutriments utilisée pour fertiliser les sols, ou encore être transformés en biogaz, une énergie renouvelable.

Évitons donc désormais de les jeter dans la poubelle des ordures ménagères !

### Priorité à la réduction

Avant d'envisager l'élimination de nos biodéchets, il est préférable d'essayer de les réduire.

Une étude, réalisée sur le territoire de Dieppe-Maritime en octobre 2018, fait apparaître que les habitants produisent 75 kg/personne/an de déchets alimentaires dont environ 38 kg de gaspillage alimentaire.

Parmi ces 38 kg, 9 kg sont des produits encore emballés.

#### ► À la maison...

**Priorité donc à la réduction en adoptant quelques gestes simples comme :**

- Être vigilant à la conservation des denrées en optimisant le rangement de ses placards et de son réfrigérateur ;
- Établir des menus avant de faire ses courses ;
- Cuisiner les restes de repas...

#### ► Et pour les déchets de jardin ?

**Afin de réduire la production de déchets verts, Dieppe-Maritime proposera en 2024 :**

- Des visites guidées de jardins gérés durablement et des conseils pour changer ses pratiques de jardinage ;
- Des outils de communication pour accompagner le changement de pratique ;
- Le prêt gratuit d'un broyeur à végétaux à domicile (service disponible sous conditions à partir de l'automne 2024) ;
- Le broyage de végétaux lors d'une journée spéciale dans votre commune (fin 2024) ;
- La dépose gratuite en déchetterie et sur la plateforme d'Offranville.

### Les biodéchets et la Communauté d'Agglomération

- La loi AGEC impose, depuis le 1er janvier 2024, aux collectivités ayant la compétence collecte, de proposer une solution de tri aux habitants pour leurs biodéchets (restes de cuisine et de table).
- Dieppe Maritime privilégie, là où c'est possible, le compostage.

### Les biodéchets et le SMÉDAR

- Tout comme pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets verts et ceux collectés en déchetterie, le Smédar doit répondre à ses obligations en matière de traitement des biodéchets.
- Plusieurs hypothèses sont à l'étude en lien avec les collectivités adhérentes. Celles-ci se penchent sur des perspectives de tonnages et l'observation de l'adhésion des habitants à ce nouveau tri.
- Néanmoins, des tonnages issus de gros producteurs et ceux émanant de collectes expérimentales en points d'apport volontaire sont d'ores et déjà traités en méthanisation.
- Le Smédar a passé un marché avec un opérateur privé pour le transfert et le traitement d'environ 5 tonnes par semaine.
- Les solutions seront étudiées en comité de suivi en lien avec les élus et les adhérents et se porteront sur la création d'une unité de pré-traitement des biodéchets qui consiste à la réalisation d'une soupe organique, la construction d'un méthaniseur, ou le maintien du traitement en marché public, via un prestataire privé.

# Dispositifs de collecte et de traitement des biodéchets

La Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime apporte diverses solutions de collecte selon votre type d'habitation. Les consignes de tri sont différentes selon le dispositif choisi.

## Vous habitez en maison et possédez un jardin

Le mode de traitement privilégié est le compostage.

Depuis 2013, Dieppe-Maritime accompagne les habitants à cette pratique en proposant des composteurs. Cette opération va perdurer. Des composteurs, de 150 à 600 L selon la taille de votre foyer, peuvent être fournis gratuitement par Dieppe Maritime.

### Vous pouvez y déposer :

- ▶ **Vos déchets alimentaires**, exceptés la viande, le poisson, les huiles, les gros os et les coquillages
- ▶ **Vos déchets végétaux** : un peu de tonte de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées...



## Vous habitez dans une copropriété disposant d'espaces verts

Un composteur collectif pourra être mis en place dans le jardin de la résidence à partir de 2025 (après étude de faisabilité de Dieppe Maritime).

## Vous ne disposez pas d'espaces verts

Une solution de collecte en points d'apport volontaire sera déployée à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Il s'agit de conteneurs, répartis sur l'ensemble du territoire et prévus pour **recueillir tous les biodéchets alimentaires** (exceptés les huiles, les gros os type carcasses et les coquillages). Dieppe Maritime fournira des sacs compostables afin de faciliter les dépôts de biodéchets dans ces conteneurs.



## Réduction des déchets

2023 - 2025

Lutte contre le gaspillage alimentaire

2024 - 2025

Broyage des végétaux

## Compostage

2023 - 2025

Compostage individuel

2024 - 2025

Compostage collectif

## Collecte des biodéchets

Second semestre 2024

Mise en place des points d'apport volontaire

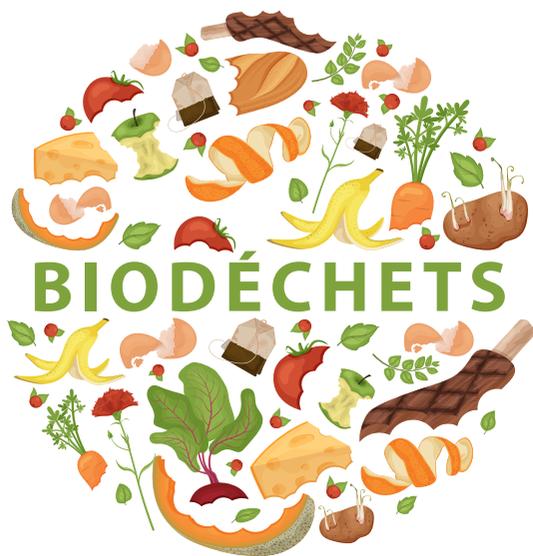
Traitement des biodéchets en méthaniseur

Pour tous renseignements : 02 35 06 61 64 ou [dechets1@agglodieppe-maritime.com](mailto:dechets1@agglodieppe-maritime.com)



## Nouveauté 2024, le tri à la source des biodéchets !

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, le tri des biodéchets va être étendu durant les deux prochaines années et concernera désormais tous les professionnels et les particuliers.



### Un biodéchet, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets comprennent principalement les déchets alimentaires et les déchets de jardinage. Ce sont des déchets organiques biodégradables. Ils peuvent donc se décomposer pour donner du compost, une matière riche en nutriments utilisée pour fertiliser les sols, ou encore être transformés en biogaz pour produire une énergie renouvelable.

Évitons donc désormais de les jeter dans la poubelle des ordures ménagères !

### Priorité à la réduction

Avant d'envisager l'élimination de nos biodéchets, il est préférable d'essayer de les réduire.

Une étude, réalisée par l'ADEME, fait apparaître que le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de nourriture par habitant par an dont 7 kg encore sous emballage.

### ► À la maison...

**Priorité donc à la réduction en adoptant quelques gestes simples comme :**

- Être vigilant à la conservation des denrées en optimisant le rangement de ses placards et de son réfrigérateur ;
- Établir des menus avant de faire ses courses ;
- Cuisiner les restes de repas...

### ► Et pour les déchets de jardin ?

**Il est également possible de les réduire grâce à quelques astuces, en :**

- Pratiquant le paillage, c'est-à-dire étaler une couche de végétaux au sol pour le protéger et l'enrichir ;
- Broyant ses branchages et en déposant la matière obtenue dans le composteur ou en l'utilisant comme paillage ;
- Recourant au mulching, technique qui consiste à broyer finement l'herbe avec une tondeuse adaptée afin de la laisser sur place.

### Les biodéchets et la Communauté de Communes

- La loi AGEC impose, depuis le 1er janvier 2024, aux collectivités ayant la compétence collecte, de proposer une solution de tri aux habitants pour leurs biodéchets (restes de cuisine et de table).
- La Communauté de Communes privilégie, là où c'est possible, le compostage individuel.

### Les biodéchets et le SMÉDAR

- Tout comme pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets verts et ceux collectés en déchetterie, le Smédar doit répondre à ses obligations en matière de traitement des biodéchets.
- Plusieurs hypothèses sont à l'étude en lien avec les collectivités adhérentes. Celles-ci se penchent sur des perspectives de tonnages et l'observation de l'adhésion des habitants à ce nouveau tri.
- Néanmoins, des tonnages issus de gros producteurs et ceux émanant de collectes expérimentales en points d'apport volontaire sont d'ores et déjà traités en méthanisation.
- Le Smédar a passé un marché avec un opérateur privé pour le transfert et le traitement d'environ 5 tonnes par semaine.
- Les solutions seront étudiées en comité de suivi en lien avec les élus et les adhérents et se porteront sur la création d'une unité de pré-traitement des biodéchets qui consiste à la réalisation d'une soupe organique, la construction d'un méthaniseur, ou le maintien du traitement en marché public, via un prestataire privé.

# Quelles solutions pour traiter mes biodéchets ?

La Communauté de Communes Bray-Eawy (CCBE) s'est d'ores et déjà saisie de cette question afin de réduire l'impact écologique des déchets.

## Vous habitez en maison et possédez un jardin

Le mode de traitement privilégié est le compostage.

Pour vous lancer dans cette démarche, la CCBE met à votre disposition des composteurs de deux tailles différentes, moyennant une participation financière :

- ▶ 15 € pour un composteur de 320 litres
- ▶ 25 € pour un composteur de 640 litres.



## Vous habitez dans un logement collectif

Le mode de traitement privilégié sera éventuellement le compostage partagé.

Il sera en expérimentation sur deux résidences du territoire. Si cette phase de test s'avère concluante, ce dispositif pourra être généralisé.

En complément, depuis 2018 la Communauté de Communes Bray-Eawy vous propose d'adopter des poules pour réduire vos déchets alimentaires et obtenir de bons œufs en retour.

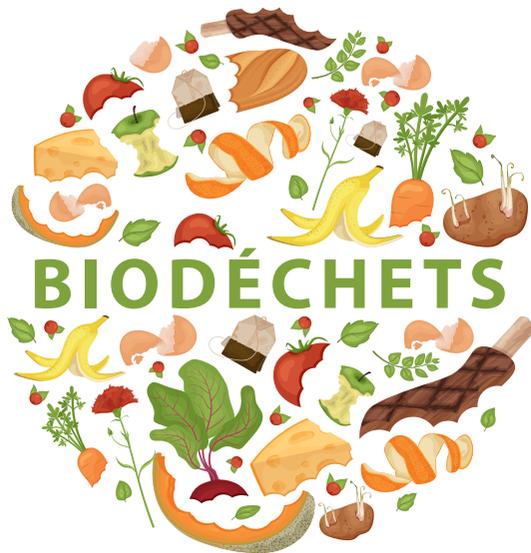
Pour participer à cette opération "poules", il suffit de candidater auprès de la CCBE. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de la CCBE : [www.brayeawy.fr](http://www.brayeawy.fr)

Cette nouvelle organisation, qui induira une baisse sensible de la quantité d'ordures ménagères à collecter, permettra de franchir un pas de plus vers un territoire plus durable.



## Nouveauté 2024, le tri à la source des biodéchets !

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, le tri des biodéchets va être étendu durant les deux prochaines années et concernera désormais tous les professionnels et les particuliers.



### Un biodéchet, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets comprennent principalement les déchets alimentaires et les déchets de jardinage. Ce sont des déchets organiques biodégradables. Ils peuvent donc se décomposer pour donner du compost, une matière riche en nutriments utilisée pour fertiliser les sols, ou encore être transformés en biogaz pour produire une énergie renouvelable.

Évitons donc désormais de les jeter dans la poubelle des ordures ménagères !

### Priorité à la réduction

Avant d'envisager l'élimination de nos biodéchets, il est préférable d'essayer de les réduire.

Une étude, réalisée par l'ADEME, fait apparaître que le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de nourriture par habitant par an dont 7 kg encore sous emballage.

### ► À la maison...

**Priorité donc à la réduction en adoptant quelques gestes simples comme :**

- Être vigilant à la conservation des denrées en optimisant le rangement de ses placards et de son réfrigérateur ;
- Établir des menus avant de faire ses courses ;
- Cuisiner les restes de repas...

### ► Et pour les déchets de jardin ?

**Il est également possible de les réduire grâce à quelques astuces, en :**

- Pratiquant le paillage, c'est-à-dire étaler une couche de végétaux au sol pour le protéger et l'enrichir ;
- Broyant ses branchages et en déposant la matière obtenue dans le composteur ou en l'utilisant comme paillage ;
- Recourant au mulching, technique qui consiste à broyer finement l'herbe avec une tondeuse adaptée afin de la laisser sur place.

### Les biodéchets et la Communauté de Communes

- La loi AGEC impose, depuis le 1er janvier 2024, aux collectivités ayant la compétence collecte, de proposer une solution de tri aux habitants pour leurs biodéchets (restes de cuisine et de table).
- La Communauté de Communes privilégie, là où c'est possible, le compostage individuel.

### Les biodéchets et le SMÉDAR

- Tout comme pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets verts et ceux collectés en déchetterie, le Smédar doit répondre à ses obligations en matière de traitement des biodéchets.
- Plusieurs hypothèses sont à l'étude en lien avec les collectivités adhérentes. Celles-ci se penchent sur des perspectives de tonnages et l'observation de l'adhésion des habitants à ce nouveau tri.
- Néanmoins, des tonnages issus de gros producteurs et ceux émanant de collectes expérimentales en points d'apport volontaire sont d'ores et déjà traités en méthanisation.
- Le Smédar a passé un marché avec un opérateur privé pour le transfert et le traitement d'environ 5 tonnes par semaine.
- Les solutions seront étudiées en comité de suivi en lien avec les élus et les adhérents et se porteront sur la création d'une unité de pré-traitement des biodéchets qui consiste à la réalisation d'une soupe organique, la construction d'un méthaniseur, ou le maintien du traitement en marché public, via un prestataire privé.

# Quelles solutions pour traiter mes biodéchets ?

Dès 2021, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe s'est saisie de cette question afin de réduire l'impact écologique des déchets.

## Vous habitez en maison et possédez un jardin

Le mode de traitement privilégié est le compostage.

Quatre-vingt-dix pour cent des foyers de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe sont d'ores et déjà équipés en composteurs. Il s'agit des habitations situées dans les communes rurales du territoire ainsi que celles de deux quartiers : le quartier vert village de Barentin et une partie du quartier de l'Atréaumont de Pavilly. Ce dispositif sera étendu à l'ensemble des communes de Barentin et de Pavilly en 2024 et 2025.



## Vous habitez dans un logement collectif ou en maison sans jardin

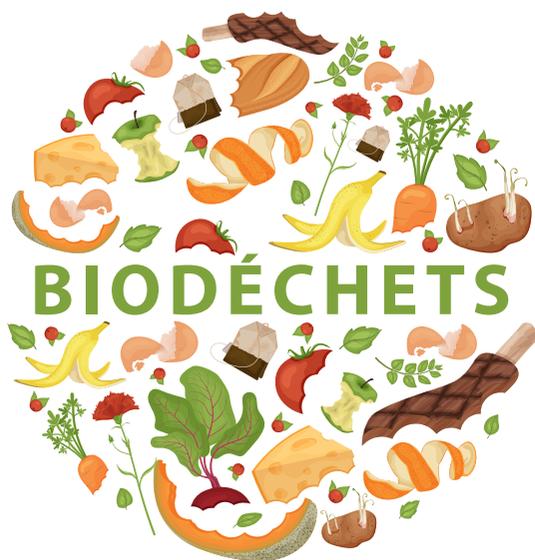
Une solution de collecte en points d'apport volontaire est en expérimentation depuis le début de l'année 2023 dans certains quartiers, elle sera généralisée pour couvrir tout l'habitat collectif. Ce dispositif consiste en la mise en place de bornes de collecte, appelées "Gaïabox", prévues pour recueillir les biodéchets alimentaires. Les habitants concernés seront équipés d'un bioseau pour le transport de ces déchets et ils pourront accéder à la borne grâce à leur carte de déchetterie.

Cette nouvelle organisation, qui induira une baisse sensible de la quantité d'ordures ménagères à collecter, permettra de franchir un pas de plus vers un territoire plus durable.



## Nouveauté 2024, le tri à la source des biodéchets !

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, le tri des biodéchets va être étendu durant les deux prochaines années et concernera désormais tous les professionnels et les particuliers.



### Un biodéchet, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets comprennent principalement les déchets alimentaires et les déchets de jardinage. Ce sont des déchets organiques biodégradables. Ils peuvent donc se décomposer pour donner du compost, une matière riche en nutriments utilisée pour fertiliser les sols, ou encore être transformés en biogaz pour produire une énergie renouvelable.

Évitons donc désormais de les jeter dans la poubelle des ordures ménagères !

### Priorité à la réduction

Avant d'envisager l'élimination de nos biodéchets, il est préférable d'essayer de les réduire.

Une étude, réalisée par l'ADEME, fait apparaître que le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de nourriture par habitant par an dont 7 kg encore sous emballage.

#### ► À la maison...

**Priorité donc à la réduction en adoptant quelques gestes simples comme :**

- Être vigilant à la conservation des denrées en optimisant le rangement de ses placards et de son réfrigérateur ;
- Établir des menus avant de faire ses courses ;
- Cuisiner les restes de repas...

#### ► Et pour les déchets de jardin ?

**Il est également possible de les réduire grâce à quelques astuces, en :**

- Pratiquant le paillage, c'est-à-dire étaler une couche de végétaux au sol pour le protéger et l'enrichir ;
- Broyant ses branchages et en déposant la matière obtenue dans le composteur ou en l'utilisant comme paillage ;
- Recourant au mulching, technique qui consiste à broyer finement l'herbe avec une tondeuse adaptée afin de la laisser sur place.

### Les biodéchets et la Communauté de Communes

- La loi AGEC impose, depuis le 1er janvier 2024, aux collectivités ayant la compétence collecte, de proposer une solution de tri aux habitants pour leurs biodéchets (restes de cuisine et de table).
- La Communauté de Communes privilégie, là où c'est possible, le compostage individuel.

### Les biodéchets et le SMÉDAR

- Tout comme pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets verts et ceux collectés en déchetterie, le Smédar doit répondre à ses obligations en matière de traitement des biodéchets.
- Plusieurs hypothèses sont à l'étude en lien avec les collectivités adhérentes. Celles-ci se penchent sur des perspectives de tonnages et l'observation de l'adhésion des habitants à ce nouveau tri.
- Néanmoins, des tonnages issus de gros producteurs et ceux émanant de collectes expérimentales en points d'apport volontaire sont d'ores et déjà traités en méthanisation.
- Le Smédar a passé un marché avec un opérateur privé pour le transfert et le traitement d'environ 5 tonnes par semaine.
- Les solutions seront étudiées en comité de suivi en lien avec les élus et les adhérents et se porteront sur la création d'une unité de pré-traitement des biodéchets qui consiste à la réalisation d'une soupe organique, la construction d'un méthaniseur, ou le maintien du traitement en marché public, via un prestataire privé.

# Quelles solutions pour traiter mes biodéchets ?

La Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin (CCICV) se saisit de cette question afin de réduire l'impact écologique des déchets.

## Vous habitez en maison et possédez un jardin

Le mode de traitement privilégié est le compostage.

Pour vous lancer dans cette démarche, à compter du second semestre 2024, la CCICV mettra gratuitement à votre disposition des composteurs. Ces composteurs seront en plastique, d'un volume de 400 L ou 600 L. Vous trouverez les informations sur le site Internet de la CCICV.



## Vous habitez dans un logement collectif ou en maison sans jardin

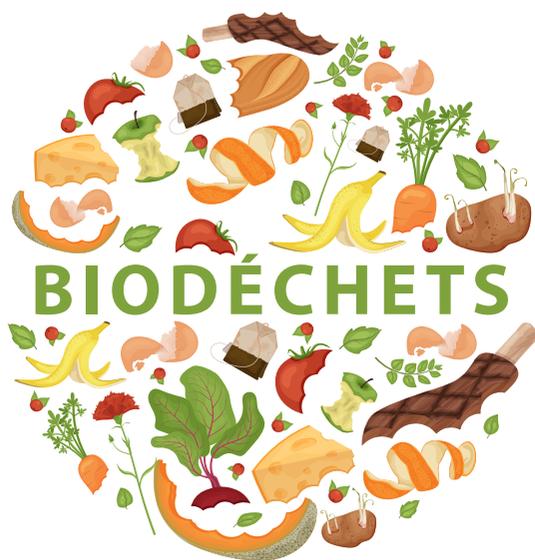
La CCICV expérimentera au cours de l'année 2024 la mise en place de points d'apport volontaire de vos biodéchets alimentaires : un bioseau fourni aux foyers intéressés permettra le stockage des déchets biodégradables dans votre cuisine et le dépôt aux points d'apport. Les déchets collectés chaque semaine seront ainsi valorisés en méthaniseur.

Cette nouvelle organisation, qui induira une baisse sensible de la quantité d'ordures ménagères à collecter, permettra de franchir un pas de plus pour un territoire plus vert et plus durable



## Nouveauté 2024, le tri à la source des biodéchets !

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, le tri des biodéchets va être étendu durant les trois prochaines années et concernera désormais tous les professionnels et les particuliers.



### Un biodéchet, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets comprennent principalement les déchets alimentaires et les déchets de jardinage. Ce sont des déchets organiques biodégradables. Ils peuvent donc se décomposer pour donner du compost, une matière riche en nutriments utilisée pour fertiliser les sols, ou encore être transformés en biogaz pour produire une énergie renouvelable.

Évitons donc désormais de les jeter dans la poubelle des ordures ménagères !

### Priorité à la réduction

Avant d'envisager l'élimination de nos biodéchets, il est préférable d'essayer de les réduire.

Une étude, réalisée par l'ADEME, fait apparaître que le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de nourriture par habitant par an dont 7 kg encore sous emballage.

#### ► À la maison...

**Priorité donc à la réduction en adoptant quelques gestes simples comme :**

- Être vigilant à la conservation des denrées en optimisant le rangement de ses placards et de son réfrigérateur ;
- Établir des menus avant de faire ses courses ;
- Cuisiner les restes de repas...

#### ► Et pour les déchets de jardin ?

**Il est également possible de les réduire grâce à quelques astuces, en :**

- Broyant ses branchages et en déposant la matière obtenue dans le composteur ou en l'utilisant comme paillage ;
- Pratiquant la tonte raisonnée là où c'est possible. Cela consiste à tondre moins souvent et réhausser la hauteur de tonte.
- Pratiquant le paillage, c'est-à-dire étaler une couche de végétaux au sol pour le protéger et l'enrichir ;

Pour aller plus loin



### Les biodéchets et nos adhérents

- La loi AGEC impose, depuis le 1er janvier 2024, aux collectivités ayant la compétence collecte, de proposer une solution de tri aux habitants pour leurs biodéchets (restes de cuisine et de table).
- La Métropole privilégie, là où c'est possible, le compostage individuel. Pour les habitats collectifs, des points d'apport volontaire seront progressivement installés.

### Les biodéchets et le SMÉDAR

- Tout comme pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les déchets verts et ceux collectés en déchetterie, le Smédar doit répondre à ses obligations en matière de traitement des biodéchets.
- Plusieurs hypothèses sont à l'étude en lien avec les collectivités adhérentes. Celles-ci se penchent sur des perspectives de tonnages et l'observation de l'adhésion des habitants à ce nouveau tri.
- Néanmoins, des tonnages issus de gros producteurs et ceux émanant de collectes expérimentales en points d'apport volontaire sont d'ores et déjà traités en méthanisation.
- Le Smédar a passé un marché avec un opérateur privé pour le transfert et le traitement d'environ 5 tonnes par semaine.
- Les solutions seront étudiées en comité de suivi en lien avec les élus et les adhérents et se porteront sur la création d'une unité de pré-traitement des biodéchets qui consiste à la réalisation d'une soupe organique, la construction d'un méthaniseur, ou le maintien du traitement en marché public, via un prestataire privé.

# Quelles solutions pour traiter mes biodéchets ?

La Métropole Rouen Normandie propose plusieurs dispositifs adaptés à différents types d'habitat, ils seront déployés progressivement sur les 71 communes du territoire au cours des trois prochaines années.

## Vous habitez en maison avec un jardin

Compostez vos déchets et produisez un amendement sain et naturel pour vos plantations !

La Métropole Rouen Normandie propose une aide à l'achat pour l'acquisition d'un composteur en bois, neuf ou reconditionné, acheté chez un détaillant professionnel. Cette aide peut couvrir 100 % du prix d'achat du composteur, dans la limite de 100 €. Vous pourrez y déposer vos déchets alimentaires, **exceptés la viande, le poisson**, les huiles, les gros os et les coquillages.

Un programme d'animations et de formations est également proposé par la Métropole.

**JARDINAGE DURABLE**

**SOUTIEN À LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE ET DU BROYAGE**

SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Logo COP 21 and Métropole Rouen Normandie.

**MODE D'EMPLOI COLLECTE**

**DÉCHETS ALIMENTAIRES**

SANS EMBALLAGES

La Métropole Rouen Normandie se lance dans la collecte des déchets alimentaires des ménages en habitat collectif

POUR PLUS D'INFORMATIONS : METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE.FR / PARTICULIER-DECHETS

Ma Métropole 0 800 021 021 Service & appel gratuits

Logo République Française and Métropole Rouen Normandie.

## Vous habitez dans un logement collectif

Deux situations sont possibles.

- Une solution de collecte en points d'apport volontaire de proximité. Il s'agit d'abris-bacs, répartis sur l'ensemble du territoire, prévus pour recueillir tous les biodéchets alimentaires (excepté les huiles, les gros os type carcasses et les coquillages) ainsi que les papiers essuie-tout et les serviettes en papier non imprimées.
- Une solution de collecte en points d'apport volontaire itinérants. Lorsqu'il n'est pas possible d'implanter du nouveau mobilier urbain, notamment dans l'hyper centre urbain, un équipement mobile viendra à votre rencontre. Vous serez convié à venir y déposer vos déchets durant certains créneaux qui vous seront communiqués ultérieurement.

Cette nouvelle organisation, qui induira une baisse sensible de la quantité d'ordures ménagères à collecter, permettra de franchir un pas de plus pour un territoire plus vert et plus durable.

## Pour en savoir plus



Jardinage durable



Mode d'emploi collecte des déchets alimentaires

**Ma Métropole**  
metropole-rouen-normandie.fr  
**0 800 021 021**  
Service & appel gratuits



